

Conférence de Presse de M. Avery Brundage

le 15 mai 1970

- Question:
1. Quelle est votre opinion, M. Brundage, sur le travail accompli par la Commission II, présidée par M. Siperco?
 2. Est-ce que la Commission Exécutive considère le problème de l'éligibilité comme une question de première urgence?

M. Avery BRUNDAGE

La Commission Exécutive a accueilli le rapport avec satisfaction, pour la diligence avec laquelle M. Siperco et ses collègues ont étudié le sujet. Tous les problèmes doivent passer par l'intermédiaire de la Commission Exécutive. Il existe des commissions permanentes d'admission, législatives, des finances; toutes questions touchant à ces domaines doivent passer automatiquement par les commissions permanentes. La commission permanente d'admission, dirigée par M. Weir, M. Siperco en étant membre, a siégé à Amsterdam, elle a travaillé énormément et n'a pu présenter son rapport qu'hier. Il sera étudié par la Commission Exécutive lors de sa prochaine réunion. Chacun se rend compte, bien sûr, de l'urgence de cette question et la Commission Exécutive prendra position dès que possible, afin qu'un rapport définitif puisse être présenté à la Session de Luxembourg, l'an prochain. La question de l'admission est la pierre de touche du Mouvement Olympique. Tout l'avenir des Jeux dépend de l'admission des participants. D'autre part, les Fédérations Internationales s'occupent du sport non seulement pendant les Jeux Olympiques, mais aussi toute l'année. Ces Fédérations Internationales, pour la plupart, ont un règlement qui prévoit que les participants doivent se plier aux Règles Olympiques, toutes les Fédérations devraient avoir un tel paragraphe dans

leurs règlements. L'idée du C.I.O., dans sa position directrice du sport amateur, est que s'il était possible de mettre au point un critère d'éligibilité, une règle qui serait approuvée par toutes les Fédérations Internationales, un code universel de l'éligibilité, ceci constituerait le plus grand progrès jamais réalisé dans le sport amateur. Le C.I.O. s'est fixé ce but et lorsqu'une conclusion sera obtenue, des discussions auront lieu avec toutes les Fédérations Internationales, afin de préparer un texte acceptable par tous. Il est un peu gênant que les Fédérations Internationales aient une règle d'admission pour leurs sports et une règle différente pour les Jeux Olympiques. Le C.I.O. s'efforce de combler ce fossé, se rend compte de l'urgence du problème et y apporte toute l'attention nécessaire.

Question: M. le Président, dites-nous ce que vous pensez de la décision du C.I.O. de retirer sa reconnaissance du Comité Olympique d'Afrique du Sud?

M. Avery BRUNDAGE

Le retrait de la reconnaissance du C.N.O. d'Afrique du Sud, après des années et des années de discussions, a été décidé par le C.I.O. cet après-midi, je suis le Président du C.I.O. et je me dois de suivre ses décisions. Nous avons reçu une lettre de M. Ordia qui a défendu la position des Comités "Nord Africains": "M. Honey, membre du C.I.O. pour l'Afrique du Sud, ayant annoncé son intention de démissionner du C.I.O., les Comités "Nord Africains" lui demandent de reconsidérer sa décision.

Question: M. le Président, quand vous quitterez vos fonctions à Munich, en 1972, est-ce que vous pensez qu'il serait bon de laisser la question du ski alpin en suspens pour votre successeur?

M. Avery BRUNDAGE

La question du ski alpin s'est compliquée à la suite des événements de Grenoble. Plus vite un règlement sera trouvé, mieux cela vaudra. La Commission Exécutive a rencontré les représentants de la F.I.S. qui ont admis des irrégularités dans leur sport et ont promis de collaborer afin que leur sport se conforme aux règlements.

Le programme du ski aux Jeux de 1972 à Sapporo sera sur-

veillé de très près par le C.I.O., afin de vérifier que les règlements sont respectés.

Question: M. le Président, nous sommes troublés par les diverses allusions que vous avez faites, en ce qui concerne Zurich. Vous avez dit que Zurich a refusé les Jeux. Si l'on en croit M. Keller, le refus n'est dû qu'au fait que Zurich n'est pas un site approprié pour les Jeux d'hiver. Est-ce que vous maintenez votre prise de position de samedi dernier?

M. Avery BRUNDAGE

J'ai dit que ceux qui ont participé au référendum qui a eu lieu dans la plus grande et la plus riche ville de Suisse, ont voté 145.000 contre 40.000, qu'ils ne voulaient avoir aucun lien avec les Jeux d'hiver. J'ai cité des titres de journaux suisses et étrangers pour souligner l'effet produit sur l'opinion publique. C'est ce qui nous préoccupe.

Question: M. Keller pense que les participants au référendum n'ont pas refusé les Jeux, mais plutôt ont jugé que Zurich ne pouvait pas recevoir les Jeux.

M. Avery BRUNDAGE

Nous parlons de deux choses différentes. Moi, ce dont je vous parle, c'est des coupures de presse qui ont signalé que Zurich avait refusé d'avoir quelque chose à faire avec les Jeux d'hiver, parce qu'ils estiment que les Jeux Olympiques sont une dégénérescence du sport. C'est ce que connaît le public par la presse. Je ne suis pas en mesure de connaître les motifs des citoyens de Zurich, mais je sais ce qui paraît dans les journaux. Toutes mes remarques sont basées sur ce qui est publié dans la presse.

Question: A peu près en même temps en Suisse, il y eut un appel à la population à Saint-Moritz et à Sion, pour savoir s'ils voulaient ou non organiser les Jeux Olympiques. Or, il s'est trouvé que les deux communes ont répondu favorablement.

M. Avery BRUNDAGE

Mais le canton de Berne lui aussi a refusé l'invi-

tation. De toute façon, nous ne parlons pas des positions adoptées par ces régions, ce qui nous préoccupe, c'est l'histoire telle qu'elle est contée par les journaux du monde entier et les effets qu'elle a pour le prestige du C.I.O.

Question: Pendant les 18 années où vous avez été en fonction, vous avez dirigé bien des campagnes avec succès. Nous supposons qu'il vous reste encore deux ans avant votre retraite. Quels sont vos projets pour cette période?

M. Avery BRUNDAGE

Mon objectif est le même depuis cinquante ans: promouvoir le Mouvement Olympique, conformément aux règles formulées par le baron Pierre de COUBERTIN.

Question: Pensez-vous que, lorsque vous prendrez votre retraite, tout l'aspect des Jeux Olympiques peut changer, selon votre successeur à la présidence, en ce qui concerne l'amateurisme et les questions commerciales?

M. Avery BRUNDAGE

Je ne peux pas prédire l'avenir. Je pense que le Président doit suivre les directives du C.I.O. et c'est ce que je pense avoir fait. Le C.I.O. est également de cet avis et je présume que le nouveau Président, nommé par le C.I.O., suivra, lui aussi, les vœux exprimés par ce dernier, qu'il dirige.

Question: Est-il possible que les Jeux Olympiques suivent le principe du tennis?

M. Avery BRUNDAGE

Je ne pense pas qu'une telle politique soit approuvée par le C.I.O. aujourd'hui, mais bien sûr, je ne peux prédire l'avenir.

Question: Samedi dernier, lorsque vous êtes adressé aux Fédérations Internationales, vous avez parlé du ski alpin. Avez-vous toujours la même opinion à ce sujet?

M. Avery BRUNDAGE

Je suis toujours du même avis, en ce qui concerne le ski alpin tel qu'il est organisé actuellement. Cette saison, la situation est pire que jamais et ceci est reconnu par les responsables de la F.I.S., qui ont promis de coopérer avec nous, parce qu'ils se rendent compte du grand danger dans lequel se trouve leur sport. Comme je vous l'ai dit, la F.I.S. a promis de collaborer avec nous afin de contrôler leur sport selon les critères Olympiques. Nous verrons ce qui se passera à Sapporo. Un amendement à la règle 54 a été adopté.

Question: Est-ce que cela veut dire que lorsque les athlètes arriveront, ils devront se débarrasser de leurs sacs faisant de la publicité pour les compagnies aériennes?

M. Avery BRUNDAGE

Je suppose que ceux qui feront appliquer la règle montreront un peu de bon sens.

Question: Ne pensez-vous pas que les temps ont changé et que la seule façon pour le Mouvement Olympique de survivre n'est pas de suivre l'exemple de la Fédération Internationale de Tennis, où l'amateurisme disparaît complètement et où tout le monde est un athlète sans discrimination?

M. Avery BRUNDAGE

Une telle situation serait la mort des Jeux Olympiques. Cette question a déjà été discutée. L'existence des Jeux Olympiques dépend de l'amateurisme et, étant donné les énormes dépenses nécessaires, sans cet idéal, les Jeux n'existeraient pas. La majeure partie des frais entraînés par les Jeux est couverte par les membres des C.N.O., des F. I., juges, officiels et les membres du C.I.O. et des volontaires. Si toutes ces personnes étaient payées, il n'y aurait pas de Jeux Olympiques. Les Jeux ne survivraient pas au fait que des particuliers aient des intérêts financiers en jeu.

Question: Lorsque la question du faux-amateurisme s'est posée par le passé, vous avez demandé des preuves avant que le C.I.O. puisse agir. Aujourd'hui-

hui, vous n'avez pas hésité à citer les coupures de presses relatives au ski alpin. Est-ce que votre attitude a changée, vis-à-vis de la presse?

M. Avery BRUNDAGE

Le public lit la presse et se pénètre des informations fournies. Lorsqu'une information est tendancieuse dans un sens ou un autre, le public adopte généralement l'opinion émise, ceci a été prouvé avec Zurich.

Question: En ce qui concerne le football, croyez-vous que les joueurs qui vont aux championnats ouverts aux professionnels ne sont pas animés du même désir de victoire que les athlètes des Jeux Olympiques?

M. Avery BRUNDAGE

Qu'un joueur vive du football, ceci ne nous dérange pas. C'est une partie de l'important commerce des loirs. Mais les Jeux Olympiques sont une institution idéaliste. Nous demandons votre assistance dans cette entreprise. La presse peut d'ailleurs être l'un de nos plus ardens défenseurs. Nous voulons conserver les Jeux Olympiques purs et honnêtes.

Question: Voulez-vous nous donner votre avis personnel sur le retrait de reconnaissance du Comité Olympique d'Afrique du Sud?

M. Avery BRUNDAGE

Mon opinion personnelle est que le C.I.O., composé de 70 membres environ, avait pour mission d'examiner ce problème à l'ordre du jour et y a trouvé une réponse. En tant que Président de l'organisation, je l'appuie.

Question: Vous avez dit que vous faites confiance à la presse. Est-ce que vous seriez prêt à revoir la phrase relative à la presse, dans votre dis-

cours de samedi dernier: "Les journaux vivent de la publicité faite par les fabricants de skis..." Ceux qui vous ont critiqué l'on fait parce qu'ils ne sont pas d'accord avec vous.

M. Avery BRUNDAGE

Je pense que bien des journalistes ne comprennent pas ce que nous essayons de faire. Je répète que nous tâchons d'épurer le sport Olympique, afin de le rendre sincère, honnête et je pense que la presse devrait nous y aider. Je regrette si j'ai offensé quelqu'un. Je souhaite que les journalistes comprennent bien nos intentions et sollicitent leur appui.

Question: Votre attaque portait surtout sur le ski alpin, toutefois, vous ne dites rien au sujet des épreuves d'athlétisme.

M. Avery BRUNDAGE

J'ai déjà parlé du scandale des chaussures qui eut lieu aux Jeux de Mexico. Les Fédérations Internationales tentent d'y remédier. Une résolution vient d'être adoptée en la matière.

Question: Est-ce que l'on a trouvé un modus vivendi, en ce qui concerne l'A.I.O.?

M. Avery BRUNDAGE

Le C.I.O. s'intéresse beaucoup à l'A.I.O. et l'a patronnée par le passé. Nous avons dernièrement appris que le gouvernement grec avait déclaré qu'aucun étranger ne pouvait diriger l'Académie. Le Prince de Hanovre qui était président de l'A.I.O. a ainsi été amené à démissionner. Cela a également créé un autre problème du fait que le contrôle de l'Académie est entièrement aux mains des Grecs et que le C.I.O. n'a plus rien à y voir. Le patronage du C.I.O., qui a été demandé, ne saurait être accordé qu'après l'examen de la situation. Nous avons donc créé une commission spéciale qui va travailler en collaboration avec les représentants grecs, afin de chercher une solution à ce problème. La session d'été de l'Académie doit préparer un programme qui sera revu par cette commission. Le C.I.O. donnera son patronage à la session d'été de l'Académie et tâchera de trouver une solution permanente. Le gouvernement

grec souhaiterait voir se poursuivre les activités de l'Académie, comme par le passé. Le C.I.O. ne peut accorder son patronage à quelque chose, à moins qu'il ne soit tenu au courant de ce qu'il s'y fait.

Question: Vous avez parlé de la Commission d'admission. Cette commission a envisagé d'admettre le principe du manque à gagner, principe déjà retenu par la Fédération Internationale de Ski. Ce qui est permis pour le ski alpin ne le serait-il pas pour d'autres sports?

M. Avery BRUNDAGE

Tout d'abord, la F.I.S. a promis de soumettre au C.I.O., pour approbation, des règlements qui sont encore à l'examen, ainsi que de veiller avec nous à ce que les épreuves de ski à Sapporo, en 1972, se déroulent selon les règlements Olympiques. La question de l'admission n'a pas encore été réglée. Elle le sera probablement avant Sapporo, mais évidemment on ne peut pas avoir une règle spéciale pour chaque sport. La règle du manque à gagner a fait l'objet d'objections non seulement de la part du C.I.O., mais aussi de celle des Fédérations Internationales, pendant de nombreuses années. Le C.I.O., depuis quelques temps, a adopté une politique selon laquelle, en cas de difficultés financières, un paiement pourrait être versé par l'intermédiaire du C.N.O. Les détails d'une telle avance sont encore à étudier et seront éventuellement élaborés par la Commission Exécutive, en collaboration avec les Fédérations Internationales.

Question: Vous attaquez le ski alpin, où les athlètes se vantent de gagner plus de \$ 60.000 par an, tout en étant considérés amateurs, mais vous n'avez pas fait de commentaires sur le professionnalisme dans les pays de l'Est, où il n'y a pas d'amateurs, car tout le monde est payé. Comment pouvez-vous expliquer que l'on continue dans cette voie dans tous ces pays?

M. Avery BRUNDAGE

Ceci constitue le même problème que celui des subventions accordées aux athlètes aux U.S.A. Il est très difficile d'agir sans preuves. Pour l'admission aux Jeux de 1972, le C.I.O. essaiera de faire appliquer ses règles.

ments, en demandant aux participants de signer des déclarations qui révéleront s'ils reçoivent des subventions ou non.

Question: L'opinion publique pense qu'en général que, seul un homme riche peut être président du C.I.O. Est-il possible de concevoir qu'un homme qui n'aurait pas les moyens financiers de tenir ce poste, puisse recevoir un salaire pour sa position.?

M. Avery BRUNDAGE

Le C.I.O. n'approuverait jamais qu'un salaire soit versé, mais pourrait approuver le remboursement des frais, pour autant que le C.I.O. ait disposé de l'argent nécessaire.

Question: Est-ce que Munich invitera la Rhodésie à participer aux Jeux?

M. Avery BRUNDAGE

Aucune plainte contre la Rhodésie n'a été reçue. La situation présente est la suivante: la Rhodésie participera aux Jeux de Munich si elle présente une équipe mixte. Pour l'instant, leur équipe est mixte.

Question: Certaines personnes gagnent d'énormes sommes d'argent, mais d'autres champions, dans d'autres sports, ne gagnent rien du tout. Pourquoi le C.I.O. a-t-il choisi le ski alpin?

M. Avery BRUNDAGE

Le fait est plus évident et plus connu dans le ski alpin. C'est pourquoi le C.I.O. a agi afin de connaître les intentions de la F.I.S. Elle a promis de coopérer avec nous parce qu'elle veut que son sport reste au programme Olympique et qu'elle se rend compte que pour ce faire, elle doit observer les règlements Olympiques. Elle s'est également rendu compte que le ski alpin est en grave danger en tant que sport amateur. Pour ce qui est des autres sports, nous adopterons la même politique et tâcherons de la faire respecter par ceux-ci. Ce que le C.I.O. reproche à la Fédération Internationale de Ski, c'est qu'elle a du mal à contrôler son sport.

Question: Après la décision prise sur l'Afrique du Sud, pouvez-vous nous donner clairement la position des Fédérations Internationales face au C.I.O., je veux parler des Fédérations Internationales qui reconnaissent l'Afrique du Sud.

M. Avery BRUNDAGE

C'est une affaire que le C.I.O. ne peut pas contrôler.

Question: Quelle sera l'attitude du C.I.O. à l'égard des Fédérations qui n'excluent pas l'Afrique du Sud?

M. Avery BRUNDAGE

La juridiction du C.I.O. ne s'étend qu'aux Jeux Olympiques. Les Fédérations qui n'auront pas exclu l'Afrique du Sud ne pourront pas participer aux Jeux Olympiques.

Question: Après la décision d'exclusion du SANOC, pensez-vous que toutes les Fédérations Internationales n'admettront plus l'Afrique du Sud aux compétitions internationales du fait que le Mouvement Olympique ne reconnaît plus ce Comité?

M. Avery BRUNDAGE

Certaines Fédérations ont retiré leur reconnaissance aux Fédérations d'Afrique du Sud, d'autres ont refusé de le faire. Je ne sais pas ce qu'il se passera dans l'avenir.

Question: Y a-t-il un précédent, en ce qui concerne la démission d'un membre du C.I.O. en signe de protestation et auquel on demande de revenir sur sa décision?

M. Avery BRUNDAGE

M. Honey n'a pas encore démissionné. Il a dit qu'il y réfléchirait. Il n'y a pas de précédent de la sorte, à ma connaissance. Le C.I.O. voudrait que M. Honey conserve son poste. Je vais vous lire la lettre que nous avons reçue des représentants des Comités "Nord Africains."

Question: Quel est votre avis personnel, M. le Président, sur le choix de Denver pour les Jeux d'hiver 1976, en tenant compte du fait que les épreuves de saut se dérouleront à 45 minutes du centre?

M. Avery BRUNDAGE

Comme Président du C.I.O., je n'ai pas le droit d'avoir un avis personnel.

Question: Vous avez dit que les Fédérations qui n'excluent pas l'Afrique du Sud ne pourraient pas participer aux Jeux Olympiques.

M. Avery BRUNDAGE

Les Fédérations contrôlent leur propre destinée, elles peuvent exclure le SANOC, pour nous, cela ne fait aucune différence. Mais, comme le SANOC n'a plus l'autorisation de participer aux Jeux Olympiques, toutes les Fédérations Nationales qui le constituent ne pourront pas participer aux Jeux Olympiques. Tout participant doit recevoir l'autorisation de sa Fédération Nationale, ainsi que du C.N.O. de son pays. Etant donné qu'il n'y a plus de C.N.O. en Afrique du Sud, aucun athlète de ce pays ne pourra participer.

Question: M. le Président, vous avez dit que, lorsqu'un amateur joue avec un professionnel, il risque d'être contaminé.

M. Avery BRUNDAGE

Aucune décision n'a été prise en la matière et je n'ai jamais dit qu'un amateur serait contaminé. La Fédération Internationale de Hockey sur glace nous a demandé ce qu'il se passerait s'ils laissaient des professionnels participer au championnat du monde. Prenez l'exemple de la F.I.F.A., ceux qui participent à la coupe du monde ne sont pas admis aux Jeux Olympiques. J'ai donc suggéré que le C.I.O. adopte, dans cette affaire, la même attitude que pour la F.I.F.A. Le Hockey sur glace doit décider de ne pas permettre le professionnalisme.

Il n'existe aucune règle interdisant à un amateur de jouer contre des professionnels, souvent les amateurs affrontent les professionnels pour des oeuvres de charité,

etc. Ceci peut être approuvé si les fins sont louables, mais lorsque les championnats du monde sont ouverts aux professionnels, le C.I.O. n'en sera pas satisfait.

Question: Est-ce que la même position serait adoptée, si des amateurs rencontraient des athlètes d'Afrique du Sud?

M. Avery BRUNDAGE

Notre position est que le SANOC ne peut plus envoyer de participants aux Jeux Olympiques. L'Afrique du Sud est donc éliminée. La question ne s'est pas encore posée. Je ne sais pas quelle serait la réaction du C.I.O. étant donné que nous ne nous intéressons qu'aux Jeux Olympiques et que nous nous limitons à cela.

Question: M. le Président, dites-nous pourquoi, à votre avis personnel, Moscou n'a pas été acceptée par le C.I.O. comme site pour les Jeux Olympiques de 1976.

M. Avery BRUNDAGE

Le Président n'est pas sensé avoir d'opinion personnelle.

Question: Pensez-vous que Moscou aurait une chance de se voir octroyer les Jeux de 1980?

M. Avery BRUNDAGE

Le C.I.O. accorde un certain mérite à la persistance. Prenez l'exemple de Montréal qui avait envoyé plusieurs invitations. On en a tenu compte.

Question: Autrefois, vous aviez menacé de vous retirer. Est-ce qu'en 1972, vous vous retirerez vraiment?

M. Avery BRUNDAGE

Je n'ai jamais menacé de me retirer et, c'est sûr, ce sera en 1972.

Question: Peut-on vous persuader de continuer?

M. Avery BRUNDAGE

Non.

Le Président BRUNDAGE informe l'assistance que la prochaine réunion du C.I.O. aurait lieu à Luxembourg, l'an prochain, du 13 au 18 septembre. Il informe également l'assistance que l'invitation de Barcelone, comme ville organisatrice de la session du C.I.O., en 1973, après les Jeux de la XXème Olympiade, avait été acceptée.

* * *

*